

Ville de Marseille



Marseille, le 06 MARS 2000

LE MAIRE

Ancien Ministre
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vice-Président du Sénat

Madame Monique ATTUYT
Collectif pour l'Etablissement d'une
Grande Mosquée à Marseille
17 traverse Pourrière
13008 MARSEILLE

Réf. à rappeler :
CAB/MB/CS/93/00

Chère Madame,

C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de la pétition que vous avez bien voulu m'adresser pour l'établissement d'une véritable grande mosquée à Marseille.

Cette pétition obéit à une préoccupation légitime de voir des croyants disposer d'un lieu de culte pour se retrouver et prier dignement. Je ne peux donc que m'associer à un vœu qui participe de la volonté de refuser l'exclusion et l'intolérance.

Néanmoins, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que votre pétition concerne un projet de lieu de culte et ne relève donc pas de la compétence d'une collectivité territoriale quelle qu'elle soit, de l'Etat à la commune puisque le principe de séparation de l'église et de l'Etat fonde depuis un siècle notre République laïque. L'édification d'un lieu de culte, de quelque religion qu'il s'agisse ne relève donc aucunement de l'initiative de la Mairie et ne permet pas davantage l'utilisation de fonds publics ou du patrimoine communal.

Pour ma part, j'espère que cette pétition sera l'occasion d'inciter les communautés musulmanes à se rapprocher et à s'organiser pour aboutir à un projet commun prenant en compte les aspects fonciers, immobiliers et financiers. Vous comprendrez, en effet, qu'il ne puisse être question de favoriser tel groupe plutôt que tel autre.

En revanche, si toutes les conditions étaient présentées par la communauté musulmane réunie, il reviendrait alors à la municipalité d'instruire le dossier sans aucun a priori.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude GAUDIN

